



VILLE D'ETAMPES

ARRÊTE DU MAIRE RECTIFICATIF N° VI-AR-2025-DG63a

PRESCRIVANT LA MISE A L'ENQUETE PUBLIQUE DU PROJET D'AMENAGEMENT SUR LE QUARTIER BOIS BOURDON

Le Maire de la Ville d'ETAMPES,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de l'urbanisme et notamment les articles L423-1 et suivants et R423-1 et suivants,

VU le Code de l'environnement et notamment les articles L123-1 à L123-18 et R. 123-1 et suivants,

VU la loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement et réformant le régime des enquêtes publiques,

VU l'ordonnance n°2016-1060 du 03 Août 2016 portant réforme des procédures destinées à assurer l'information et la participation du public à l'élaboration de certaines décisions susceptibles d'avoir une incidence sur l'environnement,

VU la délibération du Conseil municipal n°VI-DEL-2025-043 en date du 25 juin 2025 approuvant la modification simplifiée n°1 du Plan Local d'Urbanisme,

VU la décision n°E25000052 /78 de Monsieur le premier vice-président du Tribunal Administratif de Versailles en date du 23 juillet 2025, désignant Monsieur en qualité de commissaire enquêteur et M. Thierry NOEL en qualité de commissaire suppléant.

VU les pièces du dossier soumis à enquête publique,

VU le dépôt en mairie des demandes de permis d'aménager n° PA 91223 24 10007 et PA 91223 24 10008 le 19/12/2024,

CONSIDERANT que, conformément aux dispositions des articles L123-1 et suivants et R123-1 et suivants du Code de l'Environnement, les dossiers de demande de permis d'aménager précités doivent être soumis à enquête publique,

CONSIDERANT qu'il y a lieu d'ouvrir une enquête publique portant sur un projet d'aménagement soumis à évaluation environnementale au titre de l'article R. 122-2 du Code de l'environnement,

CONSIDERANT que l'autorité compétente pour organiser l'enquête publique est l'autorité organisatrice de ladite enquête publique,

CONSIDERANT que l'arrêté du 30 juillet 2025 n° VI-AR-2025-DG63 comporte une erreur matérielle dans la numérotation au niveau des permis d'aménager (n° PA 91223 24 1007 et PA 91223 24 1008 alors qu'il s'agit de numéros PA 91223 24 10007 et PA 912263 24 10008) et qu'il convient de la rectifier,

ARRETE

ARTICLE 1 – OBJET DE L’ENQUETE PUBLIQUE

L’enquête publique a pour objet la délivrance de deux permis d’aménager portant sur l’aménagement du quartier du Bois Bourdon.

Le PA n° 91223 24 10007 prévoit la création de macro-lots destinés à accueillir un équipement public (crèche) dans l’angle sud-est du site, le long de la rue de la Fauvette Grise, un ensemble de logements aidés comprenant environ 120 logements collectifs, 12 logements intermédiaires et 15 maisons de ville ainsi qu’un quartier pavillonnaire d’environ 50 maisons individuelles dans la partie nord du site.

Le PA 91223 24 10008 prévoit la création de macro-lots destinés à accueillir un équipement (église protestante) dans l’angle nord-est du site, le long de la rue de la Fauvette Grise, un ensemble de logements aidés comprenant environ 90 logements collectifs, un ensemble d’hébergements comportant une résidence pour jeunes actifs et une pension de famille.

Le maître d’ouvrage du projet est la SA Bouygues Immobilier, sise 3 Boulevard Gallieni, 92 130 à ISSY LES MOULINEAUX.

Tout renseignement peut être obtenu auprès de la commune d’Etampes, service urbanisme, 12 Carrefour des religieuses, 91150 ETAMPES (Tél. 01.60.81.60.39).

ARTICLE 2 : AUTORITE COMPETENTE – DECISION A ADOPTER

L’autorité responsable de l’enquête publique est la même que celle compétente pour délivrer les permis d’aménager, en l’espèce, la commune d’Etampes.

A l’issue de l’enquête publique, Monsieur le Maire statuera sur les demandes de permis d’aménager susmentionnées.

ARTICLE 3 : DESIGNATION DU COMMISSAIRE ENQUETEUR

Afin de conduire l’enquête publique, Monsieur le vice-Président du tribunal administratif de Versailles a, par décision n° E25000052/ 78 en date du 23 juillet 2025 désigné M. Xavier GIVELET en qualité de commissaire enquêteur et M. Thierry NOEL en qualité de commissaire enquêteur suppléant.

ARTICLE 4 – DATES, DUREE ET MODALITES DE L’ENQUETE PUBLIQUE

L’enquête publique se déroulera pendant 31 jours consécutifs, du lundi 1 septembre 2025, 8H30 au mercredi 1 octobre 2025, 17h00, à la Maison des Services Publics Marcel-Lafouasse, 12 Carrefour des Religieuses à Etampes (91 150), aux jours et heures habituels d’ouverture :

Lundi	8h30 – 12h30 / 13h30 – 17h00
Mardi	8h30 – 12h30 / 13h30 – 17h00
Mercredi	8h30 – 12h30 / 13h30 – 17h00
Jeudi	8h30 – 12h30 / 13h30 – 17h00
Vendredi	8h30 – 12h30 / 13h30 – 17h00
Samedi	8h30 – 12h00

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations orales et écrites à la Maison des Services Publics Marcel-Lafouasse située au 12, carrefour des religieuses à Etampes les :

Vendredi 12 septembre 2025	9h à 12h
Samedi 20 septembre 2025	9h à 12h
Mercredi 01 octobre 2025	14h à 17h

Le public a la possibilité de se présenter à la permanence de son choix pour rencontrer le commissaire enquêteur.

Pendant toute la durée de l'enquête, les dossiers ainsi qu'un registre d'enquête publique, à feuillets non mobiles, côté et paraphé par le commissaire enquêteur seront consultables à la Maison des Services Publics Marcel-Lafouasse d'Etampes, aux jours et heures d'ouverture suscités.

Pendant cette période, le dossier d'enquête publique est également consultable sur le site internet <https://www.mairie-etampes.fr/> aux rubriques suivantes : services municipaux, urbanisme, enquête publique, permis d'aménager Bois Bourdon.

Pendant toute la durée de l'enquête, chacun pourra consigner ses observations sur le registre d'enquête publique ou les adresser par écrit à Monsieur le commissaire enquêteur :

- par voie postale à l'adresse suivante : Mairie d'Etampes, Monsieur le commissaire enquêteur, place de l'Hôtel de Ville et des Droits de l'Homme -BP.109 91 152 ETAMPES CEDEX ;
- par courrier électronique du lundi 1 septembre 2025, 8H30 au mercredi 1 octobre 2025 17h00, à l'adresse suivante : enquete publique@mairie-etampes.fr

ARTICLE 5 : COMPOSITION DU DOSSIER D'ENQUETE PUBLIQUE

Les pièces du dossier d'enquête publique seront celles prévues par l'article R. 123-8 du Code de l'environnement, notamment : les demandes de permis d'aménager objet de l'enquête publique, leur étude d'impact et leur résumé non technique, l'avis de l'Autorité

environnementale, le mémoire en réponse du maître d'ouvrage sur l'avis de la MRAe, les avis des services consultés, le cas échéant dans le cadre l'instruction des dossiers.

Ces pièces sont tenues à disposition du public à la Maison des Services Publics Marcel-Lafouasse située au 12, carrefour des religieuses, 91 150 pendant toute la durée de l'enquête mais également sur le site de la Ville d'Etampes <https://www.mairie-etampes.fr/> aux rubriques suivantes : services municipaux, urbanisme, enquête publique, permis d'aménager Bois Bourdon.

ARTICLE 6 : INFORMATION DU PUBLIC

Un avis d'enquête publique sera affiché à la Maison des services publics Marcel-Lafouasse, l'Hôtel de Ville et sur différents sites municipaux (centre social Jean Carmet et Rosa Park, Ecole Jacques Prévert et Simone de Beauvoir), sur les sites des projets concernés, sur le site internet et enfin sur le Facebook de la Ville, quinze jours au moins avant l'ouverture de l'enquête publique et durant toute la durée de celle-ci.

Un certificat de Monsieur le Maire, constatant l'accomplissement des mesures réglementaires de publicité sera remis au commissaire enquêteur, qui l'annexera à son rapport.

Cet avis sera également publié dans deux journaux du département, quinze jours au moins avant le début de l'enquête et rappelé dans les huit premiers jours de celle-ci.

Une copie de l'avis publié dans les journaux sera annexé au dossier soumis à l'enquête publique.

ARTICLE 7 : CLOTURE DE L'ENQUETE PUBLIQUE, RAPPORT ET CONCLUSIONS DU COMMISSAIRE ENQUETEUR

A l'expiration du délai d'enquête, le registre d'enquête sera transmis sans délai au commissaire enquêteur qui le clôturera.

Dans un délai de huit jours suivant la fin de l'enquête, le commissaire enquêteur rencontrera le responsable du projet et lui communiquera les observations écrites et orales consignées dans un procès-verbal de synthèse. Le délai de huit jours court à compter de la réception par le commissaire enquêteur des registres d'enquête et des documents annexés. Le responsable du projet disposera de quinze jours pour produire ses observations.

Si l'enquête publique devait être prolongée en application des dispositions de l'article L123-9 du Code de l'environnement, l'accomplissement des formalités prévues aux deux alinéas précédents est reporté à la clôture de l'enquête ainsi prolongée.

Le commissaire enquêteur établira un rapport relatant le déroulement de l'enquête et examinant les observations recueillies. Le rapport comportera le rappel de l'objet du projet, la liste de l'ensemble des pièces figurant dans le dossier d'enquête, une synthèse des

observations du public, une analyse des propositions produites durant l'enquête et, le cas échéant, les observations du responsable du projet en réponse aux observations du public.

Il consignera ses conclusions motivées et avis, en précisant si ce dernier est favorable, favorable sous réserve ou défavorable à la délivrance des permis d'aménager portant sur l'aménagement du quartier Bois Bourdon.

Le commissaire enquêteur transmettra à Monsieur le Maire, l'exemplaire du dossier de l'enquête accompagné des registres et pièces annexées, avec le rapport et les conclusions motivées, dans un délai d'un mois à compter de la date de clôture de l'enquête.

Une copie du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur sera transmise à la Présidente du tribunal administratif de Versailles, au responsable du projet, pour y être sans délai tenue à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête. Ils seront également mis en ligne sur le site internet de la commune d'Etampes.

Une copie du rapport et des conclusions sera transmise par le commissaire enquêteur au Président du Tribunal Administratif de Versailles.

Le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public pendant un an à la Préfecture de l'Essonne et à la Maison des Services Publics Marcel-Lafouasse d'Etampes, au service urbanisme, aux jours et heures habituels d'ouverture, ainsi que sur le site internet <https://www.mairie-etampes.fr/> aux rubriques suivantes : services municipaux, urbanisme, enquête publique, permis d'aménager Bois Bourdon. Les personnes intéressées pourront en obtenir la communication dans les conditions prévues à l'article L.311-9 du Code des relations entre le public et l'administration.

ARTICLE 8 : EXECUTION DE L'ARRETE

Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis à Madame la Préfète de l'Essonne, publié au registre des actes administratifs et dont ampliation sera transmise à :

- Monsieur le Président du Tribunal Administratif ;
 - Monsieur le commissaire enquêteur ;
- qui sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 9 : RE COURS

Le présent arrêté peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Versailles ou d'un recours gracieux auprès de la commune, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaudra alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou explicite, pourra être déférée au tribunal administratif dans un délai de deux mois. Le Tribunal Administratif de Versailles peut être saisi par l'application informatique « Télerecours citoyens » accessible depuis le site internet : www.telerecours.fr

Fait à Etampes, le 07 août 2025

Jean-Michel JOSSO
9ème adjoint au Maire
en charge de l'urbanisme



Certifié exécutoire, compte tenu de la publication le :

MINUTE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DECISION DU

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE VERSAILLES

23 juillet 2025

N° E25000052 /78

Le premier vice-président du tribunal administratif

E- Décision désignation commissaire

CODE : type n°1

Vu enregistrée le 18 juillet 2025, la lettre par laquelle la commune d'Étampes demande la désignation d'un commissaire enquêteur en vue de procéder à une enquête publique ayant pour objet :

Projet d'aménagement comprenant 2 permis d'aménager déposés sur le secteur Nord Bois Bourbon, rue de la Fauvette Grise et sur le secteur Sud de la commune d'Étampes ;

Vu le code de l'environnement ;

Vu le code de l'urbanisme ;

Vu les listes départementales d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur établies au titre de l'année 2025 ;

DECIDE

ARTICLE 1 : M. Xavier GIVELET est désigné en qualité de commissaire enquêteur pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

ARTICLE 2 : M. Thierry NOEL est désigné en qualité de commissaire enquêteur suppléant pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

ARTICLE 3 : Pour les besoins de l'enquête publique, le commissaire enquêteur est autorisé à utiliser son véhicule, sous réserve de satisfaire aux conditions prévues en matière d'assurance, par la législation en vigueur.

ARTICLE 4 : La présente décision sera notifiée à la commune d'Étampes, à M. Xavier GIVELET et à M. Thierry NOEL.

Fait à Versailles, le 23 juillet 2025

Le premier vice-président du tribunal,

R. Féral





AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE : PERMIS D'AMÉNAGER DU QUARTIER DU BOIS-BOURDON

VILLE D'ÉTAMPES

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

DU 01 SEPTEMBRE 2025 AU 01 OCTOBRE 2025

Permis d'aménager du quartier du Bois-Bourdon

Enquête publique du 1er septembre au 1er octobre

Par arrêté du 30 juillet 2025 ([arrêté VI-AR-2025-63](#) et [arrêté VI-AR-2025-63A](#)), le Maire d'Étampes a prescrit une enquête publique relative à l'aménagement du quartier du Bois-Bourdon, et l'instruction de deux permis d'aménager (PA91223 24 10007 et PA 91223 24 10008) au niveau de la rue de la Fauvette Grise : création de logements et d'équipements publics. Les permis soumis à enquête publique ont fait l'objet d'une évaluation environnementale (article R.122-2 du code de l'environnement, annexe 39b).

Celle-ci se tiendra **du lundi 1^{er} septembre au mercredi 1^{er} octobre, à la Maison des Services Publics Marcel-Lafouasse (12, carrefour des Religieuses)** durant les horaires d'ouverture : du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 17 h. Le samedi matin, de 8 h 30 à 12 h.

Pendant la durée de l'enquête, chacun pourra prendre connaissance du dossier au service Urbanisme ou sur le site Internet de la Ville :

1 - Permis d'Aménager Nord 91223 24 10007.

- ▶ [Courrier d'incomplet et de majoration du délai d'instruction.](#)
- ▶ [Avis MRAe , SUEZ , VEOLIA , SDIS.](#)

2 - Permis d'Aménager Sud 91223 24 10008.

- ▶ [Courrier d'incomplet et de majoration du délai d'instruction.](#)
- ▶ [Avis MRAe , SUEZ , VEOLIA , SDIS.](#)

Il sera possible de consigner ses observations sur le registre d'enquête au service Urbanisme ou par courrier à : Mairie d'Étampes, Monsieur Le Commissaire Enquêteur, place de l'Hôtel-de-Ville-et-des-Droits-de-L'Homme – B.P. 109 – 91152 ÉTAMPES CEDEX, ou par courriel à : enquete publique@mairie-etampes.fr

Monsieur le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public les jours et horaires suivants : **vendredi 12 septembre, de 9 h à 12 h. Samedi 20 septembre, de 9 h à 12 h. Mercredi 1^{er} octobre, de 14 h à 17 h.**

Le rapport et les conclusions de Monsieur le commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public au service Urbanisme pendant un an, ainsi qu'en Préfecture, et seront consultables sur le site Internet de la Ville.

VILLE D'ÉTAMPES

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

DU 01 SEPTEMBRE 2025 AU 01 OCTOBRE 2025

Permis d'aménager du quartier du Bois-Bourdon

Par arrêté du 30 juillet 2025, le Maire d'Étampes a prescrit une enquête publique relative à l'aménagement du quartier du Bois-Bourdon, et l'instruction de deux permis d'aménager (PA91223 24 10007 et PA 91223 24 10008) au niveau de la rue de la Fauvette Grise : création de logements et d'équipements publics. Les permis soumis à enquête publique ont fait l'objet d'une évaluation environnementale (article R.122-2 du code de l'environnement, annexe 39b).

Monsieur GIVELET Xavier a été désigné par le premier vice-président du Tribunal Administratif de Versailles en qualité de commissaire enquêteur pour conduire l'enquête publique. Celle-ci se tiendra du lundi 1^{er} septembre 2025, 8 h 30 au mercredi 1^{er} octobre 2025, 17 h 00, soit pendant 31 jours consécutifs, à la Maison des Services Publics Marcel-Lafouasse, 12, carrefour des Religieuses à ÉTAMPES (91150), aux jours et heures d'ouverture suivants :

Lundi	8 h 30 - 12 h 30 / 13 h 30 - 17 h 00
Mardi	8 h 30 - 12 h 30 / 13 h 30 - 17 h 00
Mercredi	8 h 30 - 12 h 30 / 13 h 30 - 17 h 00
Jeudi	8 h 30 - 12 h 30 / 13 h 30 - 17 h 00
Vendredi	8 h 30 - 12 h 30 / 13 h 30 - 17 h 00
Samedi	8 h 30 - 12 h

Pendant la durée de l'enquête, chacun pourra prendre connaissance du dossier au service Urbanisme (Maison des Services Publics Marcel-Lafouasse, 12, Carrefour des Religieuses à Étampes), ou sur le site Internet de la ville : <https://www.mairie-etampes.fr/>.

Chacun pourra, consigner ses observations sur le registre d'enquête, ou les adresser par écrit au commissaire enquêteur, par courrier : Mairie d'Étampes, Monsieur Le Commissaire Enquêteur, place de l'Hôtel-de-Ville et des Droits-de-L'Homme - B.P. 109 - 91152 ÉTAMPES CEDEX, ou par courriel à : enquete publique@mairie-etampes.fr

Monsieur le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du les jours et horaires suivants à la Maison des Services Publics Marcel-Lafouasse :

Vendredi 12 septembre	9 h 00 - 12 h 00
Samedi 20 septembre	9 h 00 - 12 h 00
Mercredi 1^{er} octobre	14 h 00 - 17 h 00

Le rapport et les conclusions de Monsieur le commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public (service Urbanisme) à la Maison des Services Publics Marcel-Lafouasse, pendant une durée d'un an, aux jours et heure d'ouverture, ainsi qu'en Préfecture, et seront consultables sur le site Internet de la ville : <https://www.mairie-etampes.fr/>.



[TELECHARGER ÉTAMPES INFO](#)



[RENDEZ-VOUS PASSEPORT / CNI](#)



[PORTAIL FAMILLE](#)



[SERVICES DE SANTÉ](#)



[MENUS SCOLAIRES](#)



[TRAVAUX](#)



ÉTAMPES
Capitale du Sud-Essonne 91

MAIRIE
Place de l'Hôtel de Ville et des Droits de
l'Homme
91150 Étampes

Tél. : 01 60 81 60 70.

> CONTACT

HORAIRES

Du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h 30 et de
13 h 30 à 17 h.

Le samedi de 8 h 30 à 12 h.

> [PLAN DE LA VILLE](#)



> [Vu dans ma rue.](#)

Suivez-nous sur les réseaux :

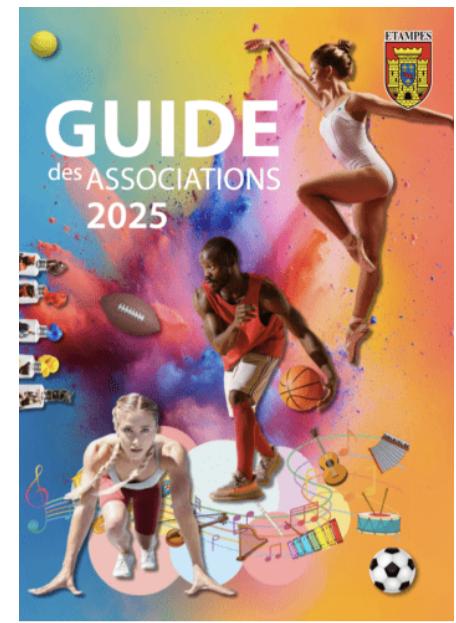


Et sur la chaîne YouTube de la Ville :



TEMPS FORTS

> [la vidéo du week-end](#)



[Accessibilité](#) | [Mentions légales & Crédits](#) | [Plan du site](#) | [Gestion des cookies](#) | [Politique de confidentialité](#)

Changements de Régime Matrimonial



Information préalable (article 1397 al 3 du c.civ.)

Suivant acte reçu par Maître Emilie HIVERT notaire au sein de la Société d'Exercice Libéral à Responsabilité Limitée «OLIVIER DALLEAU ET EMILIE HIVERT» titulaire d'un office notarial dont le siège est à 91070 BONDOUNFLE (Essonne), La Marinière, 11, Rue du Canal office notarial n° 91054, le 31 juillet 2025, Monsieur Daniel Roland Philippe AUBERT et Madame Patricia Lucia LAPLAGNE son épouse, demeurant ensemble à BONDOUNFLE (91070) 30 allée Arnau Massy, mariés sous le régime légal de la communauté d'acquêts à défaut de contrat préalable à leur union célébrée à la mairie de VIRY-CHATILLON (91170) le 24 septembre 1988, ont adopté pour l'avenir le régime de la communauté universelle avec clause d'attribution intégrale au survivant des époux, et apport à la communauté des droits indivis en nue-propriété appartenant à l'épouse sur un bien immobilier sis à VIRY-CHATILLON (91170) 3 avenue du Buisson au Borgne cadastré section BH n°92.

Les oppositions pourront être faites dans un délai de trois mois et devront être notifiées par lettre recommandé avec demande d'avis de réception ou par acte d'huissier de justice à Maître Emilie HIVERT notaire à BONDOUNFLE (91070) où il est fait élection de domicile.

En cas d'opposition, les époux peuvent demander l'homologation du changement de régime matrimonial au tribunal de grande instance.

Pour avis.

Suivant acte reçu par Maître Frédérique GILLES, Notaire soussigné, membre de la SCP «François-Xavier GILLES, Armand MOREIRA, Frédérique GILLES, Marie-Alexandra MOINARD et Marjorie VAUCELLE, notaires à MENNECY», CRPCEN 91006, le 4 août 2025, a été conclu le changement partiel de régime matrimonial par ajout d'un avantage entre époux ne prenant effet qu'en cas de décès de l'un d'entre eux, entre :

M. Philippe Serge Albert LE NORMAND et Mme Marie-Laure Mauricette RAYMONDE MANCEAU, demeurant à CHAMPCUEIL (91750) 10 Rue des Monts.

M. est né à PARIS (75010) le 14 septembre 1961,

Mme est née à CHARTRES (28000) le 26 septembre 1956.

Mariés à la mairie de CHARTRES (28000) le 4 juillet 1987 sous le régime de la séparation de biens pure et simple défini par les articles 1536 et suivants du Code civil aux termes du contrat reçu par Me GILLES, notaire à MENNECY (91540), le 15 avril 1987.

Tous deux de nationalité française.

Résidents au sens de la réglementation fiscale.

Les oppositions des créanciers à ce changement partiel, s'il y a lieu, seront reçues dans les trois mois de la présente insertion, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.

Pour insertion
Le notaire.

Extraits de Jugement

TRIBUNAL JUDICIAIRE D'EVRY

EXTRAIT DES MINUTES DU GREFFE (procédures collectives)

Par jugement en date du 24 juillet 2025, le Tribunal Judiciaire d'EVRY a prononcé la liquidation judiciaire sur conversion de la procédure de redres-

tement judiciaire de : Madame Sylvie THRASIBULE, 42 rue Henriette, BAL 7, 91330 YERRES.

Le Tribunal a désigné :

Mme PASCOAL, en qualité de Juge Commissaire.

Me ANCET, en qualité de liquidateur.

La date de cession des paiements a été fixée au 22 novembre 2023.

Les créanciers sont invités à produire leur titre de créance entre les mains du liquidateur dans un délai de 2 MOIS à compter de la publication du BODACC du présent jugement.

DISONS que le paiement des frais exposés seront à la charge du TRESOR PUBLIC.

Pour extrait certifié conforme par le Greffier.

TRIBUNAL JUDICIAIRE D'EVRY

EXTRAIT DES MINUTES DU GREFFE (procédures collectives)

Par jugement en date du 24 juillet 2025, le Tribunal Judiciaire d'EVRY a prononcé la liquidation judiciaire sur conversion de la procédure de redres-ment judiciaire de : M. Gilles JEAN-LAURENT, 25 place du Général de Gaulle, 91860 EPINAY-SOUS-SENAUT.

Le Tribunal a maintenu :

Mme KBIDA, en qualité de Juge Commissaire.

Me LAURENT, en qualité de liquidateur.

La date de cession des paiements a été fixée au 26 décembre 2023.

Les créanciers sont invités à produire leur titre de créance entre les mains du liquidateur dans un délai de 2 MOIS à compter de la publication du BODACC du présent jugement.

DISONS que le paiement des frais exposés seront à la charge du TRESOR PUBLIC.

Pour extrait certifié conforme par le Greffier.

TRIBUNAL JUDICIAIRE D'EVRY

EXTRAIT DES MINUTES DU GREFFE (procédures collectives)

Par jugement en date du 24 juillet 2025, le Tribunal Judiciaire d'EVRY a prononcé la liquidation judiciaire sur conversion de la procédure de redres-ment judiciaire de : M. VINCENT CHARTIER, 67 route de Corbeil, 91160 LONGJUMEAU.

Le Tribunal a maintenu :

Mme KBIDA, en qualité de Juge Commissaire.

Me SOUCHON, en qualité de liquidateur.

La date de cession des paiements a été fixée au 27 septembre 2023.

Les créanciers sont invités à produire leur titre de créance entre les mains du liquidateur dans un délai de 2 MOIS à compter de la publication du BODACC du présent jugement.

DISONS que le paiement des frais exposés seront à la charge du TRESOR PUBLIC.

Pour extrait certifié conforme par le Greffier.

TRIBUNAL JUDICIAIRE D'EVRY

EXTRAIT DES MINUTES DU GREFFE (procédures collectives)

Par jugement en date du 24 juillet 2025, le Tribunal Judiciaire d'EVRY a prononcé la liquidation judiciaire de : Association EDUC ETIC, 12 rue René Cassin - BAT 12 - BAT A D dans la cour, 91300 MASSY.

Le Tribunal a désigné :

Mme KBIDA, en qualité de Juge Commissaire.

Me SOUCHON, en qualité de liquidateur.

La date de cession des paiements a été fixée au 24 janvier 2024.

Les créanciers sont invités à produire

ANNONCES LÉGALES

leur titre de créance entre les mains du liquidateur dans un délai de 2 MOIS à compter de la publication du BODACC du présent jugement.

DISONS que le paiement des frais exposés seront à la charge du TRESOR PUBLIC.

Pour extrait certifié conforme par le Greffier.

Avis d'Enquêtes

COMMUNE D'ETAMPES

ENQUÊTE PUBLIQUE AMENAGEMENT DU QUARTIER DU BOIS BOURDON

Le public est informé que le Maire a prescrit par arrêté du 30 juillet 2025, l'ouverture de l'enquête publique relative à l'aménagement du quartier du Bois Bourdon.

Cette enquête se tiendra du 01/09/2025 au 01/10/2025 de 8h30 à 17h00. Le dossier sera consultable durant cette période aux jours et heures habituels d'ouverture de la Maison des Services Publics Marcel-Lafouasse (12 carrefour des Religieuses) mais également sur le site

internet de la ville, rubrique urbanisme. Un registre, où pourront être consignées les observations sera mis à disposition.

Le commissaire enquêteur assurera 3 permanences au même lieu les 12/09/2025 de 9h00 à 12h00, 20/09/2025 de 9h00 à 12h00 et le 01/10/2025 de 14h00 à 17h00.

Les observations pourront être adressées par écrit au commissaire enquêteur à la mairie d'Etampes ou par courriel : enquete publique@mairieetampes.fr.

Insertions Diverses

COMMUNE D'AVRAINVILLE

APPROBATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME ET DU PÉRIMÈTRE DÉLIMITÉ DES ABORDS

Par délibération du 23/07/2025, le conseil municipal d'AVRAINVILLE a approuvé les projets de révision générale du PLU et de création du Périmètre Délimité des Abords tels qu'ils sont annexés à ladite délibération.

Cette délibération est affichée en mairie durant un mois.

Le dossier de PLU et le dossier de PDA sont tenus à la disposition du public en mairie d'AVRAINVILLE aux jours et heures habituels d'ouverture et sur le site internet de la commune. La délibération sera publiée sur le portail national de l'urbanisme.

AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL - DELAI D'OPPOSITION

Article 1007 du Code civil

Article 1378-1 Code de procédure civile

Loi n°2016-1547 du 28 novembre 2016

Suivant testament holographie en date du 8 août 2024,

Madame MASSON Monique Daunie, en son vivant retraitée, demeurant à BRUNOY (91800) 4 rue de l'Espérance.

Née à ORAN (ALGERIE), le 12 juillet 1944.

Divorcée en premières en premières noces de Monsieur Daniel Gaston Robert BOUQUEGNIAUX suivant jugement rendu par le Tribunal de Grande Instance d'EVRY (91), le 25 juin 1991, devenu définitif.

Veuve en secondes de Monsieur Daniel Gaston Robert BOUQUEGNIAUX et non remariée.

Non liée par un pacte civil de solidarité.

De nationalité française.

Résidente au sens de la réglementation fiscale.

Décédée à LA ROCHE-SUR-YON (85000), le 29 septembre 2024.

A consenti un legs universel.

Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Maud LE BRAS - VERRECCIA, Notaire associé de la Société Civile Professionnelle dénommée «Maud LE BRAS-VERRECCIA, Romain CIVEL et Elvina LEMAIRE, Notaires associés», titulaire d'Offices Notariaux à BRUNOY (Essonne) 2, place de la Mairie et QUINCY-SOUS-SENART (Essonne) 19, rue des Deux Communes, le 30 juillet 2025, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine.

Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Maître Maud LE BRAS-VERRECCIA, Notaire à BRUNOY (91800), référence CRPCEN : 91013, dans le mois suivant la réception par le greffe du Tribunal judiciaire d'EVRY de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.

En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

Collectivités territoriales

Pour la publication de vos annonces ayez le

Le Républicain DE L'ESSONNE

seul et unique hebdomadaire habilité sur l'Essonne



Contact :
al@le publicain fr
01.69.36 57 10

Île-de-France Ces mortiers qui troublent les nuits des quartiers → P. IV et V

Épinay - Sainte-Geneviève L'ancien hôpital psy fait sa mue → P. I

91

Essonne • Lundi 11 août 2025 • N° 25182 • 2,20 €

Le Parisien



Ligue 1 +
La chaîne du foot joue gros

→ Sports • P. 12

ICON SPORT/ANTHONY DIBON

Cancer de la peau

La promesse des vaccins

Alors que la canicule s'abat sur une moitié sud du pays, la recherche avance contre le mélanome. Des essais encourageants ne doivent pas faire oublier l'essentiel : en plein été, la priorité est de se protéger des coups de soleil.



→ Fait du jour • P. 2 à 5

Le Parisien

R 20174 - 811 - 2,20 €



Transports

Et le vainqueur du match Trenitalia - SNCF est...

→ Économie • P. 8

LP/PHILIPPE LAVIEILLE



Interview
Dani Miran,
le combat sans fin du père d'un otage israélien

→ International • P. 7

ZUMA/STARFACE

Le Parisien est officiellement habilité pour l'année 2025 pour la publication des annonces judiciaires et légales par arrêté de chaque préfet concerné dans les départements : 60-75-77-78-91-92-93-94-95. La tarification des annonces judiciaires et légales définie par l'arrêté du ministère de la Culture et la Communication du 16 décembre 2024 est la suivante pour les départements d'habitation : Tarification au forfait : Constitution de sociétés civiles et commerciales : (SA) 395 HT - (SAS) 1416 HT - (SNC) 2186 HT - (SARL) 1476 HT - (SOCIETE CIVILE) 220 HT - (SC) 189 HT. Démission, nomination, cessation de fonction de CAC - Transfert du siège social - Changement de gérant - Modification de la date d'ouverture ou clôture de l'exercice social, de la date de commencement de l'activité et de la prorogation - reconstitution du capital : 108C HT - Réduction du capital social - Modification du capital social - Nomination de l'AJ : 135C HT - Changement de dénomination - Transformation de la forme sociale - Mouvements - Cessions d'actions - résiliation du bail commercial : 197C HT - Dissolution des sociétés civiles ou commerciales : 152C HT - Clôture de la liquidation des sociétés civiles ou commerciales : 110C HT - Changement de patronyme : 57C HT. Tarification au caractère (espace inclus) pour certaines modifications voir arrêté du 16 décembre 2024 : 60 (0,193C HT) - 75/92/93/94 (0,2376C HT) - 91/77/78/95 (0,225C).

Divers société

Aux termes d'un ASSP en date du 18/07/2025 enregistré le 28/07/2025 au SDE d'ETAMPES, dossier n° 2025 00014718, référence n° 9104P61 2025 A 02161, la société

CORDONNERIE DU PLATEAU

SARL au capital de 1000 € située 27 rue Camille Desmoulins 91260 JUVISY-SUR-ORGE immatriculée au RCS de Evry sous le numéro 944 489 517 le fonds de commerce de Cordonnerie, commerce de cuir, réparation et production de clés et travaux de serrurerie sis et exploité au 27 rue Camille Desmoulins 91260 JUVISY-SUR-ORGE. L'entrée en jouissance a été fixée au 01/08/2025. La présente cession est consentie et acceptée moyennant le prix de 60000 €. Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues dans les 10 jours suivant la dernière en date des publications légales. Pour la réception des oppositions, élection de domicile est faite pour la validité et pour la correspondance : cabinet AUDITEC, 21 boulevard Poissonnière à PARIS 75002.

CLES

SARL au capital de 1000 € située 27 rue Camille Desmoulins 91260 JUVISY-SUR-ORGE immatriculée au RCS de Evry sous le numéro 944 489 517 le fonds de commerce de Cordonnerie, commerce de cuir, réparation et production de clés et travaux de serrurerie sis et exploité au 27 rue Camille Desmoulins 91260 JUVISY-SUR-ORGE. L'entrée en jouissance a été fixée au 01/08/2025. La présente cession est consentie et acceptée moyennant le prix de 60000 €. Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues dans les 10 jours suivant la dernière en date des publications légales. Pour la réception des oppositions, élection de domicile est faite pour la validité et pour la correspondance : cabinet AUDITEC, 21 boulevard Poissonnière à PARIS 75002.

Collectivités territoriales

Optimisez votre communication Publiez vos annonces d'enquêtes publiques dans

Le Parisien

01 87 39 82 96
legales2@leparisien.fr

Enquête publique

COMMUNE DE MILLY-LA-FORET

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

RÉVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME

Par arrêté n° 447/2025 en date du 07/08/2025, Monsieur le Maire de la commune de Milly-la-Forêt a prescrit l'ouverture et l'organisation d'une enquête publique relative à la révision du Plan Local d'Urbanisme de la commune arrêté le 05 février 2025. La personne responsable du plan est Monsieur le Maire de la commune de Milly-la-Forêt. Les informations concernant la révision du PLU peuvent être demandées auprès du service de l'urbanisme à l'adresse courriel suivante : urbanisme@milly-la-forêt.fr. Le siège de l'enquête se situe à la mairie de Milly-la-Forêt, Place de la République 91490 MILLY-LA-FORET où se tiendra l'enquête publique durant 31 jours consécutifs du lundi 1er septembre 2025 à 9h00 au mercredi 1er octobre 2025 à 17h00.

Dès publication de l'arrêté susvisé, toute personne pourra consulter gratuitement l'exemplaire du dossier d'enquête à l'adresse suivante : mairie de Milly-la-Forêt, Place de la République 91490 MILLY-LA-FORET ou télécharger le dossier sur le site officiel de la ville de Milly-la-Forêt à l'adresse <https://www.milly-la-foret.fr/mairie/urbanisme/>. Pendant la période de l'enquête, le dossier sera consultable au siège de l'enquête aux jours et heures suivants :

- Les lundis, mardis, mercredis et jeudis de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h30 ;
- Les vendredis de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00.

Par Décision n° E25000035 / 78 en date du 5 juin 2025, Madame la Présidente du Tribunal administratif de Versailles a désigné Monsieur Jean-Pierre DENUC, architecte-urbaniste retraité en qualité de commissaire enquêteur

pour conduire l'enquête publique mentionnée et Madame Claire-Marie GENIN, cadre retraitée, en qualité de commissaire enquêteur suppléant.

Pendant la durée de l'enquête, le public pourra consigner ses observations et propositions sur le registre d'enquête établi sur feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur et tenu à sa disposition au siège de l'enquête mentionné ci-dessus.

Le commissaire enquêteur se tiendra à disposition du public et pourra recevoir les observations et propositions écrites et orales du public lors de cinq permanences aux dates suivantes :

- Lundi 1er septembre 2025 de 9h00 à 12h00 ;
- Mardi 9 septembre 2025 de 14h00 à 17h00 ;
- Jeudi 18 septembre 2025 de 14h00 à 17h00 ;

- Samedi 27 septembre 2025 de 9h00 à 12h00 ;
- Mercredi 1er octobre 2025 de 14h00 à 17h00.

Les observations et propositions du public pourront également être adressées au commissaire enquêteur :

- par voie postale à l'adresse postale de la mairie à l'attention du commissaire enquêteur ;

- par courrier électronique à l'adresse courriel mise en place : enquete-publique-PLU-2025@milly-la-foret.fr

Les observations et propositions du public transmises par voie postale et les observations écrites du public reçues par le commissaire enquêteur lors de ces permanences seront consultables au siège de l'enquête.

Les observations et propositions du public transmises par voie électronique seront consultables sur le site internet de la commune.

Le dossier soumis à enquête publique comprend notamment le projet de PLU arrêté par délibération du Conseil municipal, l'évaluation environnementale du document d'urbanisme, l'avis de l'Autorité environnementale si celle-ci a rendu un avis, l'avis des personnes publiques associées, l'avis des personnes consultées à leur demande.

A l'expiration du délai d'enquête, le registre d'enquête sera mis à disposition du commissaire enquêteur et clôturé par lui. Après clôture

du registre d'enquête, le commissaire enquêteur rencontrera, dans un délai de huit jours, le responsable du plan et lui communiquera les observations écrites et orales consignées dans un procès-verbal de synthèse.

Le commissaire enquêteur rendra son rapport et ses conclusions motivées dans un délai de trente jours à compter de la fin de l'enquête. Ce rapport devra faire état des observations et propositions qui auront été produites pendant la durée de l'enquête ainsi que des réponses éventuelles de la commune. Le rapport et les conclusions motivées seront rendus publics par voie dématérialisée sur le site internet de l'enquête publique et sur le lieu où ils pourront être consultés sur support papier. Copie du rapport et des conclusions motivées seront transmises au Tribunal administratif de Versailles.

Le projet de Plan Local d'Urbanisme, éventuellement modifié pour tenir compte des avis joints au dossier, des observations et propositions du public et des conclusions motivées du commissaire enquêteur, sera soumis à l'approbation du conseil municipal.

COMMUNE D'ETAMPES

ENQUÊTE PUBLIQUE AMENAGEMENT DU QUARTIER DU BOIS BOURDON

Le public est informé que le Maire a prescrit, par arrêté du 30 juillet 2025, l'ouverture de l'enquête publique relative à l'aménagement du quartier du Bois Bourdon.

Cette enquête se tiendra du 01/09/2025 au 01/10/2025 de 8h30 à 17h00. Le dossier sera consultable durant cette période aux jours et heures habituels d'ouverture de la Maison des Services Publics Marcel-Lafouasse (12 carrefour des Religieuses) mais également sur le site

internet de la ville, rubrique urbanisme. Un registre, où pourront être consignées les observations sera mis à disposition. Le commissaire enquêteur assurera 3 permanences au même lieu les 12/09/2025 de 9h00 à 12h00, 20/09/2025 de 9h00 à 12h00 et le 01/10/2025 de 14h00 à 17h00.

Les observations pourront être adressées par écrit au commissaire enquêteur à la mairie d'Etampes ou par courriel : enquete publique@maireetampes.fr. Cet aperçu est donné à titre purement indicatif. Il ne reflète pas forcément la composition de l'annonce telle qu'elle sera publiée.

La reproduction de nos petites annonces est interdite

Publiez votre ANNONCE LÉGALE avec Le Parisien



Formulaires certifiés pour une annonce conforme

Attestation de parution pour le greffe immédiate et gratuite

Rendez-vous sur leparisien.annonces-legales.fr

CONTACT COMMERCIAL : 01 84 21 09 27
www.leparisien.annonces-legales.fr

CARNET

IDF

Avis de Décès

GAËL (35)
RENNES (35)
MELESSE (35)

MIRABEL-AUX-BARONNIES (26)
SARCELLES (95)

Jean-René et Fabienne, Thérèse, Solange, Christine, Pascal, ses frères et soeurs, Gwenhâel, Marine, Florian, ses neveux et sa nièce, Corentin, son petit-neveu, Et toute sa famille,

vous font part du décès de

M. Martial Denis NEDELEC

survenu le mardi 5 août 2025, à l'âge de 65 ans.

Un dernier au revoir lui sera rendu dans l'intimité familiale et amicale le mardi 12 août 2025, à 14H30, au crématorium de Montfort-sur-Meu (Ille-et-Vilaine).

Cet avis tient lieu de faire-part et de remerciements.

P.F. THOMAS
35000 RENNES
02 99 50 78 61

MONS-EN-MONTAIS (77)

Mme Jacqueline MINOST,
son épouse,
Marie-Christine et Eric
HENDERYCKSEN
Isabelle MINOST,
ses enfants,
Alexis et Angélique,
Amélie et Alexis,
ses petits-enfants,
Emma, Lyâ, Léandre,
ses arrière-petits-enfants,
Ainsi que toute la famille

ont la douleur de vous faire part du décès de

M. Raymond MINOST

survenu à Provins, le mardi 5 août 2025, à l'aube de ses 98 ans.

La cérémonie religieuse sera célébrée en l'église Saint-Martin de Mons-en-Montois, le jeudi 14 août 2025, à 14H30, suivie de l'inhumation dans le caveau de famille.

Un registre à signatures tiendra lieu de condoléances.

POMPES FUNÈBRES BRIOS
GOUAIX & PROVINS
01 64 00 03 92
BRAY-SUR-SEINE
01 64 01 07 03

PROVINS (77)

François MARCHAND,
son époux,
Amélie et Olivier
MARCHAND-GONCALVES,
Juliette et Thomas BEGUIN,
ses enfants,
Luca, Delphine,
Lou-Anne, Emilien, Louis,
ses petits-enfants,
Christian SWIERK,
son frère,
Jennifer, Julien et Ewa,
sa nièce,
son neveu et sa petite-nièce,
ont la douleur de vous faire part du décès de

Mme Christine MARCHAND née SWIERK

survenu à Provins, le mardi 5 août 2025, à l'âge de 67 ans.

La cérémonie civile suivie de l'inhumation aura lieu, le jeudi 14 août 2025, à 10H30, au cimetière de la Ville haute de Provins.

Fleurs naturelles uniquement.

Vos témoignages de sympathie seront reçus sur des registres du souvenir.

P.F. PRADOUX-CHEVRIOT
77160 PROVINS
01 64 00 01 93
WWW.PRADOUX-CHEVRIOT.FR

SOURDUN (77)

Dominique et Marie-Laure DEFRANCE,
Luc et Patricia DEFRANCE,
Marie-Caroline, Guillaume,
Arnaud, Aline, Audrey,
ses petits-enfants,
ses neufs arrière-petits-enfants,
ont la tristesse de vous faire part du décès de

Mme Paulette DEFRANCE

survenu le mardi 05 août 2025 dans sa 104 année.

La cérémonie sera célébrée le mercredi 13 août 2025, à 10H30, en l'église Saint-Martin de Nangis, suivie d'une inhumation à Sourdun.

LA MAISON DES OBSÈQUES
77370 NANGIS
01 30 35 35 46

Remerciements

SAMOUREAU (77)

René CHANTOISEAU,
son époux;
Martine et Alain JEOFFRET,
Marie-Françoise CHANTOISEAU,
Ses enfants,
Ses petites-filles et leurs conjoints,
Ses arrière-petits-enfants,
très touchés des marques de sympathie qui leur ont été témoignées lors du décès de

Mme Christiane CHANTOISEAU née DAVOINE

remercient toutes les personnes qui se sont associées à leur deuil, par leur présence, leurs messages de condoléances, leurs envois de fleurs, et prient celles, qui par oubli, n'auraient pas été prévenues de bien vouloir les en excuser.

P.F. BRILLANT
77460 SOUPPES-SUR-LOING
01 64 29 30 41

Des formulaires dédiés pour une saisie simple

Choix d'une parution papier ou web

Affichage en temps réel de votre annonce

Paiement 100% sécurisé

Rendez-vous sur odella.fr/lp/leparisien



Odella.fr

Découvrez notre livre blanc édition 2024

ACCOMPAGNER LA FIN DE VIE D'UN PROCHE

AIDES & DÉMARCHE OFFICIELLES • FICHES TÉLÉCHARGEABLES
CONSEILS PRATIQUES • QUESTIONNAIRES & TESTS

odella.fr/livre2024/



Dissolutions et Liquidations

ITAL.RENOVE

SAS au capital de 500 €
53B AVENUE DU COMMANDANT BARRE
91170 VIRY-CHATILLON
RCS EVRY 910 086 495

L'AGE du 27/12/2024 a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 31/12/2024. Liquidateur : CATANIA ENZO, 53B AVENUE DU COMMANDANT BARRE, 91170 VIRY-CHATILLON et a fixé le siège de la liquidation au siège social.

Dépôt légal au G.T.C. d'EVRY.

JMA

SARL au capital de 5 000 €
3 domaine des Bois de Jarcy
91480 VARENNES-JARCY
RCS EVRY 793 240 177

Suivant délibérations de l'AGE du 30/09/2024, la collectivité des associés a approuvé les comptes de liquidation, donné quittus et décharge de son mandat pour sa gestion au liquidateur Monsieur Jean-Marc LEYNET, et prononcé la clôture de la liquidation de la société à compter de ce jour.

Dépôt légal au G.T.C. d'EVRY.

Modifications

E.M.G.C

SAS au capital de 1 000 €
17 Rue François Barbin
91540 MENNECY
939 735 817 RCS EVRY

Suite AGE du 01/07/2025 et à compter de ce jour :

Nouvel objet social : La société a pour objet en France et à l'étranger :

Organisation, gestion, production et facturation de spectacles, événements, galas, soirées privées ou publiques, ainsi que toutes prestations liées à l'événementiel.

La production, le développement, la représentation et l'accompagnement d'artistes en vue de l'organisation de concerts, tournées, spectacles ou tout autre événement artistique.

La production, l'édition, l'enregistrement, la duplication, la distribution et la diffusion, par tous moyens, de phonogrammes, disques, CD, vinyles, supports numériques ou tout autre support sonore ou audiovisuel ; la commercialisation, en gros ou au détail, auprès de particuliers, d'entreprises ou du tout autre organisme, en France et à l'étranger.

La création, fabrication, commercialisation et vente de produits dérivés liés à ses activités et/ou aux artistes produits, tels que vêtements, accessoires, supports promotionnels ou tout autre objet en lien avec l'image ou les œuvres des artistes.

Toutes activités de promotion, communication, organisation d'événements, ainsi que toutes opérations annexes, connexes ou complémentaires se rapportant à l'objet social.

La société ne peut faire publiquement appel à l'épargne.

Nouvelle dénomination : E.M.G.C PRODUCTIONS.

EM.BAT

SASU au capital de 2 500 €
45 boulevard Decauville
91000 EVRY-COURCOURONNES
RCS EVRY 925 240 715

Suite AGE du 01/09/2025 et à compter de ce jour, il a été décidé l'extension de l'objet social aux travaux de placo, et le transfert du siège social au 17 rue du Bel Air, 91090 LISSES, Local n° 6.

Changements de Régime Matrimonial



Suivant acte reçu par Maître Frédérique GILLES, Notaire soussigné, membre de la Société Civile Professionnelle «François-Xavier GILLES, Armand MOREIRA, Frédérique GILLES, Marie-Alexandra MOINARD et Marjorie VAUCELLE, notaires à MENNECY», CRPCEN 91006, le 20 mai 2025, a été conclu le changement de régime matrimonial portant adoption de la communauté universelle avec clause d'attribution intégrale au conjoint survivant entre :

Monsieur Kléber Gabriel Roger LESECQ, retraité, époux de Madame Elisabeth Marie Aline ROUMIEU, demeurant à MENNECY (91540) 5 avenue de Neuville. Né à VILLENEUVE-SAINT-GEORGES (94190) le 20 mai 1961. Marié à la mairie de RIS-ORANGIS (91130) le 7 juin 2014 sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable. De nationalité française. Résidente au sens de la réglementation fiscale.

Madame Elisabeth Marie Aline ROUMIEU, chef de cabine Air France, épouse de Monsieur Kléber Gabriel Roger LESECQ, demeurant à MENNECY (91540) 5 avenue Neuville. Née à FRONTON (31620) le 15 avril 1962. Mariée à la mairie de RIS-ORANGIS (91130) le 7 juin 2014 sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable. De nationalité française. Résidente au sens de la réglementation fiscale.

Les oppositions des créanciers à ce changement, s'il y a lieu, seront reçues dans les trois mois de la présente insertion, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.

Pour insertion
Le notaire.

CHANGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par Maître Brigitte TROTTIER-CAJEAT, Notaire à ETAMPES (91150) 40, rue Louis Moreau, le 11 juillet 2025.

Monsieur Philippe Emile Roger BOQUET, né à ARPAGJON (91290) le 5 septembre 1961 et Madame Marie Kerlyne TOUSSAINT, née à PORT-AU-PRINCE (HAITI) le 10 septembre 1974, demeurant ensemble à GUILLERVAL (91690) 1, rue de la Mairie.

Mariés à la mairie de PORT-AU-PRINCE (HAITI) le 8 septembre 2006 sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable.

Ont adopté, pour l'avenir, le régime de la **SEPARATION DE BIENS**.

Les oppositions pourront être faites dans un délai de trois mois et devront être notifiées par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou par acte d'huissier de justice à Maître Brigitte TROTTIER-CAJEAT, Notaire, en son Bureau annexe d'ETRECHY (91580) 56, Grande rue.

En cas d'opposition, les époux peuvent demander l'homologation du changement de régime matrimonial au Tribunal Judiciaire.

DERNIER DÉLAI

POUR LA REMISE DE VOS ÉLÉMENTS
MARDI 12 HEURES
01.69.36.57.10

Insertions Diverses



COMMUNE DU PLESSIS-PÂTÉ

ARRETE PREFECTORAL PORTANT CREATION D'UNE ZONE AGRICOLE PROTEGEE (ZAP) SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE DU PLESSIS-PÂTÉ

Par arrêté n° 2025-DDT-STP 302 en date du 13 août 2025, Madame la Préfète de l'Essonne a arrêté la création d'une Zone Agricole Protégée sur le territoire de la commune du Plessis-Pâté.

L'affichage de l'arrêté a été effectué en mairie le 25 août 2025.

L'arrêté et le plan de délimitation sont tenus à la disposition du public à la direction départementale des territoires de l'Essonne et à la mairie du Plessis-Pâté aux jours et heures habituels d'ouverture.

Avis d'Enquêtes

COMMUNE DE MILLY-LA-FORET

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Révision du Plan Local d'Urbanisme

Par arrêté n° 447/2025 en date du 07/08/2025, Monsieur le Maire de la commune de Milly-la-Forêt a prescrit l'ouverture et l'organisation d'une enquête publique relative à la révision du Plan Local d'Urbanisme de la commune arrêté le 05 février 2025.

La personne responsable du plan est Monsieur le Maire de la commune de Milly-la-Forêt. Les informations concernant la révision du PLU peuvent être demandées auprès du service de l'urbanisme à l'adresse courriel suivante : urbanisme@milly-la-foret.fr

Le siège de l'enquête se situe à la mairie de Milly-la-Forêt, Place de la République 91490 MILLY-LA-FORET ou télécharger le dossier sur le site officiel de la ville de Milly-la-Forêt à l'adresse <https://www.milly-la-foret.fr/mairie/urbanisme/>. Pendant la période de l'enquête, le dossier sera consultable au siège de l'enquête aux jours et heures suivants :

- Les lundis, mardis, mercredis et jeudis de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h30 ;
- Les vendredis de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00.

Par Décision n° E25000035 / 78 en date du 5 juin 2025, Madame la Présidente du Tribunal administratif de Versailles a désigné Monsieur Jean-Pierre DENUC, architecte-urbaniste retraité en qualité de commissaire enquêteur pour conduire l'enquête publique mentionnée et Madame Claire-Marie GENIN, cadre retraitée, en qualité de commissaire enquêteur suppléant.

Pendant la durée de l'enquête, le public pourra consigner ses observations et propositions sur le registre d'enquête établi sur feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur et tenu à sa disposition au siège de l'enquête mentionné ci-dessus.

Le commissaire enquêteur se tiendra à disposition du public et pourra recevoir

les observations et propositions écrites et orales du public lors de cinq permanences aux dates suivantes :

- Lundi 1er septembre 2025 de 9h00 à 12h00 ;
- Mardi 9 septembre 2025 de 14h00 à 17h00 ;
- Jeudi 18 septembre 2025 de 14h00 à 17h00 ;
- Samedi 27 septembre 2025 de 9h00 à 12h00 ;
- Mercredi 1er octobre 2025 de 14h00 à 17h00.

Les observations et propositions du public pourront également être adressées au commissaire enquêteur :

- par voie postale à l'adresse postale de la mairie à l'attention du commissaire enquêteur ;
- par courrier électronique à l'adresse courriel mise en place : enquête-publique-PLU-2025@milly-la-foret.fr

Les observations et propositions du public transmises par voie postale et les observations écrites du public reçues par le commissaire enquêteur lors de ces permanences seront consultables au siège de l'enquête.

Les observations et propositions du public transmises par voie électronique seront consultables sur le site internet de la commune.

Le dossier soumis à enquête publique comprend notamment le projet de PLU arrêté par délibération du Conseil municipal, l'évaluation environnementale du document d'urbanisme, l'avis de l'Autorité environnementale si celle-ci a rendu un avis, l'avis des personnes publiques associées, l'avis des personnes consultées à leur demande.

A l'expiration du délai d'enquête, le registre d'enquête sera mis à disposition du commissaire enquêteur et clôturé par lui. Après clôture du registre d'enquête, le commissaire enquêteur rencontrera, dans un délai de huit jours, le responsable du plan et lui communiquera les observations écrites et orales consignées dans un procès-verbal de synthèse.

Le commissaire enquêteur rendra son rapport et ses conclusions motivées dans un délai de trente jours à compter de la fin de l'enquête. Ce rapport devra faire état des observations et propositions qui auront été produites pendant la durée de l'enquête ainsi que des réponses éventuelles de la commune. Le rapport et les conclusions motivées seront rendus publics par voie dématérialisée sur le site internet de l'enquête publique et sur le lieu où ils pourront être consultés sur support papier. Copie du rapport et des conclusions motivées seront transmises au Tribunal administratif de Versailles.

Le projet de Plan Local d'Urbanisme, éventuellement modifié pour tenir compte des avis joints au dossier, des observations et propositions du public et des conclusions motivées du commissaire enquêteur, sera soumis à l'approbation du conseil municipal.

COMMUNE D'ETAMPES

ENQUETE PUBLIQUE AMENAGEMENT DU QUARTIER DU BOIS BOURDON

Le public est informé que le Maire a prescrit par arrêté du 30 juillet 2025, l'ouverture de l'enquête publique relative à l'aménagement du quartier du Bois Bourdon.

Cette enquête publique se tiendra du 01/09/2025 au 01/10/2025 de 8h30 à 17h00. Le dossier est consultable durant cette période aux jours et heures habituels d'ouverture de la Maison des Services Publics Marcel-Lafouasse (12, carrefour des Religieuses) mais également sur le site internet de la ville, rubrique urbanisme. Un registre, où peuvent être consignées les observations est mis à disposition.

Le commissaire enquêteur assure 3 permanences au même lieu les 12/09/2025 de 9h00 à 12h00, 20/09/2025 de 9h00 à 12h00 et le 01/10/2025 de 14h00 à 17h00.

Les observations peuvent être adressées par écrit au commissaire enquêteur à la mairie d'Etampes ou par courriel : enquête publique@mairieetampes.fr.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté - Égalité - Fraternité
COMMUNE DE MONTLHERY

RAPPEL

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Par arrêté municipal en date du 30 juillet 2025, le Maire de MONTLHERY a ordonné, en application du code de l'environnement, l'ouverture d'une enquête publique unique relative aux projets de révision du Plan Local d'Urbanisme et de création du Périmètre Délimité des Abords des monuments historiques.

Cette enquête se déroulera du lundi 1er septembre 2025 à 9 heures au mercredi 1er octobre 2025 à 17 heures, soit pendant 31 jours consécutifs.

Monsieur Jacques PLACE, ingénieur en chef dans la fonction publique territoriale en retraite a été désigné par le 1^{er} Vice-président du Tribunal administratif de Versailles en qualité de Commissaire enquêteur titulaire et Monsieur Jean-Claude BOHL en qualité de Commissaire enquêteur suppléant, pour la conduite de cette enquête.

A compter de l'ouverture de l'enquête publique, des informations sur les projets de révision du Plan Local d'Urbanisme et de création du Périmètre Délimité des Abords des monuments historiques peuvent être demandées auprès de la commune de MONTLHERY, à l'adresse postale : Hôtel de Ville - 1, rue Blanche de Castille - BP 70204 - 91315 MONTLHERY cedex, ou électronique : mairie@ville-montlhery.fr

Les dossiers ainsi que le registre d'enquête seront déposés et consultables par le public qui pourra en prendre connaissance et consigner ses observations à la mairie de MONTLHERY, Château de la Souche, 1 rue Blanche de Castille, pendant toute la durée de l'enquête aux jours et heures habituels d'ouverture (lundi, mercredi, jeudi et vendredi de 8 h à 12 h et de 13 h 15 à 17 h (sauf lundi 1er septembre de 9 h à 12 h et de 13h15 à 17h), samedi de 9 h à 12 h).

Les dossiers d'enquête sont également consultables sous format numérique depuis le site Internet www.montlhery.fr et depuis le registre dématérialisé : <https://www.registre-numerique.fr/revision-plu-pda-montlhery> ainsi que sur le poste informatique au service urbanisme aux heures habituelles d'ouverture.

Des observations et propositions pourront être déposées, durant la période d'enquête publique, par voie électronique sur le registre dématérialisé ouvert à cet effet, sur le site de l'enquête publique à l'adresse : <https://www.registre-numerique.fr/revision-plu-pda-montlhery>.

Afin d'informer et de recevoir des observations du public, le Commissaire Enquêteur se tiendra à disposition du public à la mairie de MONTLHERY :

- Lundi 1er septembre 2025 de 09h00 à 12h00
- Mercredi 10 septembre 2025 de 09h00 à 12h00
- Samedi 27 septembre 2025 de 09h00 à 12h00
- Mercredi 1er octobre 2025 de 14h00 à 17h00

Pendant la durée de l'enquête les observations et propositions du public pourront être :

- consignées sur le registre d'enquête papier,
- reçues de manière écrite ou orale par le Commissaire Enquêteur lors de ses permanences,
- adressées à l'attention du Commissaire Enquêteur soit par courrier :

Mairie de MONTLHERY 1, rue Blanche de Castille - BP 70204 - 91315 MONTLHERY cedex, soit par courrier électronique à : revision-plu-pda-montlhery@mail.registre-numerique.fr en précisant soit « enquête publique pour la révision du PLU », soit « enquête publique pour la création d'un PDA de monuments historiques ».

Les dossiers soumis à l'enquête publique comprennent le projet de PLU arrêté par le conseil municipal de Monthéry, les avis des différentes entités consultées, le bilan de la concertation, le projet de PDA, l'accord du conseil municipal de Monthéry et l'avis du conseil municipal de Linas.

Le Commissaire Enquêteur, à l'issue de l'enquête publique, communiquera sous huit jours au Maire de MONTLHERY le procès-verbal de synthèses des observations orales et écrites. Le Maire de MONTLHERY disposera de 15 jours pour y répondre. Dans un délai de trente jours à compter de la date de clôture de l'enquête le Commissaire Enquêteur transmettra au Maire son rapport et ses conclusions motivées.

Une copie du rapport et des conclusions sera adressée à Madame la Préfète de l'ESSONNE et à Monsieur le Président du Tribunal Administratif de VERSAILLES.

Le rapport et les

Tour Eiffel Bientôt une frise avec
72 noms de femmes scientifiques → P.II

Municipales 2026 Dans la peau de Patrick
Rauscher, maire de Saintry → P.IV

91

Essonne • Samedi 6 septembre 2025 • N° 25205 • 2,20 €

Le Parisien



Ukraine - France (0-2)
Des Bleus
comme
on les aime !

→ Football • P. 20 et 21

AFP/FRANCK FIFE



SIPA USA/TOM WILLIAMS/CO-ROLL CALL

États-Unis
L'élue trumpiste qui
fait peur à Trump

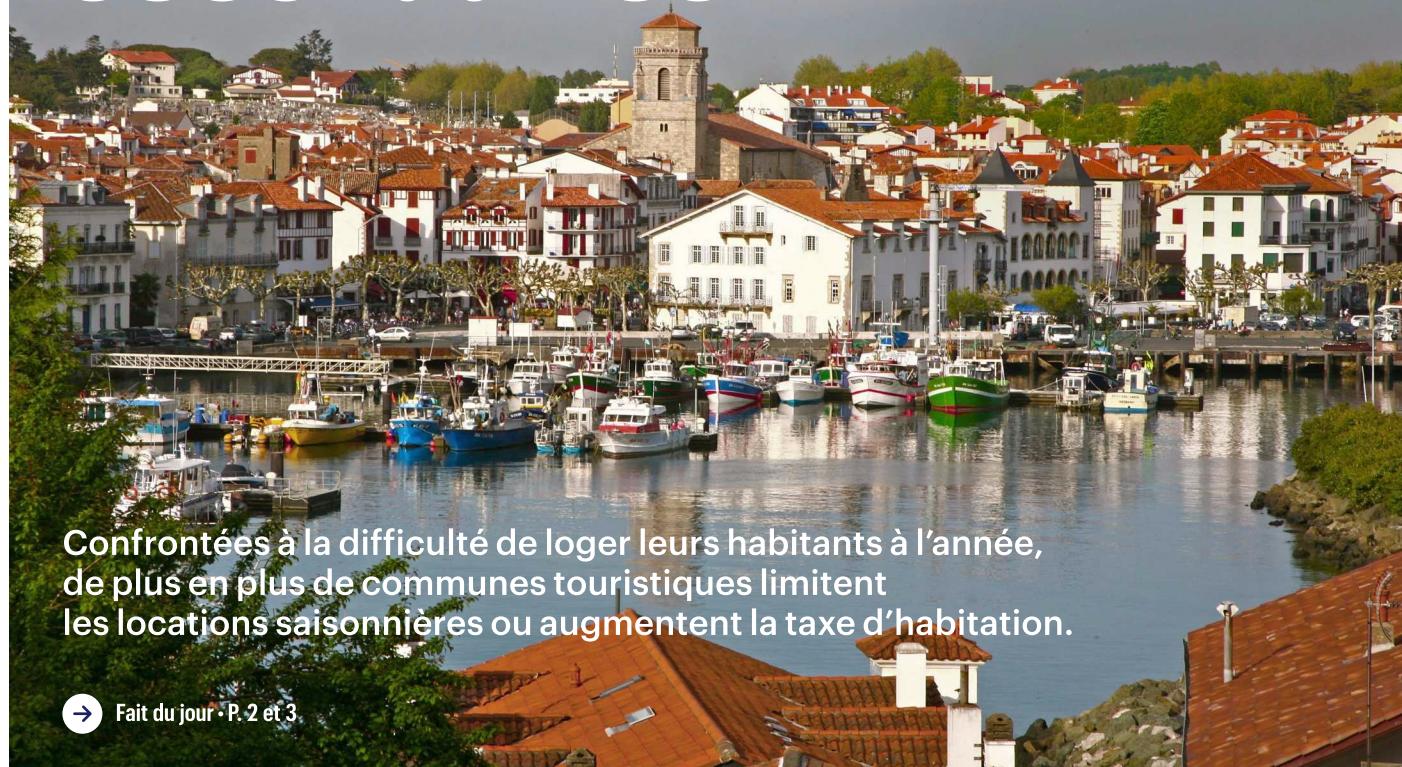
→ International • P. 6

Record
Comment une
enfant de 9 ans
a décroché le bac

→ Notre époque • P. 12

Surtaxes, interdictions...

Haro sur les résidences secondaires



Confrontées à la difficulté de loger leurs habitants à l'année,
de plus en plus de communes touristiques limitent
les locations saisonnières ou augmentent la taxe d'habitation.

→ Fait du jour • P. 2 et 3

ABACAPRESS/SEVERINE DABADIE

PUBLICITÉ



Avis de Décès

NANTERRE (92)

Les familles DEBEVE et SIMON, ont la tristesse de vous faire part du décès de

M. Jean-François MILORD

La cérémonie aura lieu le lundi 08 septembre 2025, au crématorium de Nanterre, 104 rue du Calvaire.

Cet avis tient lieu de faire-part et de remerciements.

PFG - SERVICES FUNÉRAIRES
92000 NANTERRE
01 47 21 01 19

SAVIGNY-SUR-ORGE (91)

Qu'elle repose en paix.

Pierre,
Robert,
Jean-Marc,
Guy,
Catherine,
ses enfants,

ont la douleur de faire part du décès de

Mme Jeanne-Marie TRAMONTI née QUEYRAT veuve de M Guy TRAMONTI

survenu le mardi 26 août 2025, à Saclay, à l'hôpital, à l'âge de 90 ans.

Ses obsèques seront célébrées en l'église Saint-Martin 1, rue des Rossays, à Savigny-sur-Orge, le mardi 9 septembre 2025, à 14H30.

PROVINS (77)

Annick MOURGUES,
Colette CLÉMENT,
Josselyne LECOURT,
Ghislaine LESHARIES,
Régine LECOURT et Gérard,
Désiré et Josiane LECOURT,
ses enfants,
Ses petits-enfants,
arrière petits-enfants,
arrière arrière petit-fils,
Ses frères, sœurs,
beaux-frères, belles-sœurs,
Ainsi que toute la famille et ses amis,

ont la douleur de vous faire part du décès de

Mme Paulette LECOURT née LUCQUIN

survenu à Provins, le samedi 30 août 2025, à l'âge de 96 ans.

La cérémonie religieuse sera célébrée en la Collégiale Saint-Quiriac de Provins, le mardi 9 septembre 2025, à 14H30, suivie de l'inhumation au cimetière ville haute de Provins.

Un registre à signatures tiendra lieu de condoléances.

POMPES FUNÈBRES BRIOSI
GOUAIX & PROVINS
01 64 00 03 92
BRAY-SUR-SEINE
01 64 01 07 03

DONNEMARIE-DONTILLY (77)

Mme Catherine PAULMIER,
M. Jean-Claude LOISEAU,
ses enfants,
Ses petits-enfants
et arrière-petits-enfants,
Et toute la famille

ont la douleur de faire part du décès de

Mme Jacqueline LOISEAU née GOURRIER

survenu le dimanche 31 août 2025, à Provins, à l'âge de 100 ans.

La cérémonie religieuse sera célébrée en l'église de Donnemarie-Dontilly, le mardi 9 septembre 2025, à 14H30.

Un registre à signatures tiendra lieu de condoléances.

PFG - SERVICE FUNÉRAIRES
77160 PROVINS
01 64 00 00 40

CACHAN (94)

Lucien CHATRON,
son frère,
Ainsi que toute la famille

ont la tristesse de vous faire part du décès de

Mme Pierrette CHATRON

La cérémonie aura lieu le mardi 9 septembre 2025, à 10H00, en l'église Saint-Vincent d'Orléans, suivie de l'inhumation à 15H00, au cimetière de Rouvray (Côte-d'Or).

Pas de plaques, ni de fleurs artificielles.

Cet avis tient lieu de faire-part et de remerciements.

PFG - SERVICES FUNÉRAIRES
45000 ORLÉANS
02 38 53 15 15

Hommage

PUTEAUX (92)

En mémoire de

M. Jean René COBIGO

qui nous quittait dans sa 57ème année, en 2024, les Petits Frères des Pauvres ont une pensée reconnaissante pour leur bienfaiteur.

PETITS FRÈRES DES PAUVRES
10, CITÉ VOLTAIRE
75011 PARIS
WWW.PETITSFRERESDESPAUVRRES.FR

PETITS FRÈRES
DES PAUVRES
Non à l'isolement de nos aînés

ANNONCES 91

JUDICIAIRES ET LÉGALES

Le Parisien est officiellement habilité pour l'année 2025 pour la publication des annonces judiciaires et légales par arrêté de chaque préfet concerné dans les départements : 80 - 75 - 77 - 78 - 91 - 92 - 93 - 94 - 95. La tarification des annonces judiciaires et légales définie par l'arrêté du ministère de la Culture et la Communication du 18 décembre 2024 est la suivante pour les départements d'habitation : Tarification au forfait : Constitution de sociétés civiles et commerciales : (SA) 395 HT - (SAIS) 1979 HT - (ASAS) 1410 HT - (SNC) 2189 HT - (SARL) 1478 HT - (EURL) 1236 HT - (SOCIETE CIVILE) 220 HT - (SIC) 1998 HT. Démission, nomination, cessation de fonction du CAD - Transfert du siège social - Changement de gérant - Modification de la date d'ouverture ou clôture de l'exercice social - Date de la date de commencement de l'activité et de la prolongation - reconstitution du capital - 108€ HT - Réduction du capital social - Modification du capital social - Nomination de l'AI - 135€ HT - Changement de dénomination - Transformation de la forme sociale - Mouvements - cessions d'actions - résiliation du bail commercial - 197€ HT - Dissolution des sociétés civiles ou commerciales : 152€ HT - Clôture de la liquidation des sociétés civiles ou commerciales : 110€ HT - Changement de patrimoine : 57€ HT. Tarification au caractère (espace inclus) pour certaines modifications voir arrêté du 16 décembre 2024 : 60 (0,193€ HT) - 75 / 92 / 93 / 94 (0,237€ HT) - 91 / 77 / 78 / 95 (0,225€).

Constitution de société

IMMATRICULATION

Aux termes d'un acte sous seings privés en date du 1er septembre 2025.

Il a été institué une Exploitation Agricole à Responsabilité Limitée (E.A.R.L.) sous la forme d'une société civile régie par les articles 1832 et suivants du Code civil, à l'exclusion de l'article 1844-5, puis par les articles L.324-1 à L.324-10 du Code rural et de la pêche maritime, présentant les caractéristiques suivantes :

- Dénomination : EARL DECHOT ;

- Siège : 10 rue de la Mare 91590 ORVEAU ;

- Durée : 99 ans ;

- Objet : La société a pour objet l'exercice, dans des conditions comparables à celles existant dans les exploitations de caractère familial, d'une activité réputée agricole, au sens de l'article L. 311-1 du Code rural.

Sont réputées agricoles toutes les activités correspondant à la maîtrise et à l'exploitation d'un cycle biologique de caractère végétal ou animal et constituant une ou plusieurs étapes nécessaires au déroulement de ce cycle ainsi que les activités exercées par un exploitant agricole qui sont dans le prolongement de l'acte de production ou qui ont pour support l'exploitation (dont notamment les activités agro-touristiques). Il en est de même des activités de préparation et d'entraînement des équipes domestiques en vue de leur exploitation, à l'exclusion des activités de spectacle.

Il en est de même de la production et, le cas échéant, de la commercialisation, par un ou plusieurs exploitants agricoles, de biogaz d'électricité et de chaleur par méthanisation, lorsque cette production est issue pour au moins 50 % de matières provenant d'exploitations agricoles.

Pour la réalisation et dans la limite de l'objet ci-dessus défini, la société peut effectuer toutes opérations propres à favoriser l'accomplissement ou le développement, dès lors qu'elles s'y rattachent directement ou indirectement et qu'elles ne modifient pas son caractère civil.

En particulier, la société peut notamment :

- procéder à l'acquisition de tous éléments d'exploitation agricole ;

- prendre à bail tous biens ruraux ;

- recevoir sous forme de mise à disposition dans les conditions prévues à l'article ci-après des présents statuts les biens dont les associés sont eux-mêmes locataires ou propriétaires.

taires :

- vendre directement les produits de l'exploitation agricole avant ou après transformation conformément aux usages agricoles. Conformément aux dispositions de l'article 88 II de la loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010, la société peut également exploiter une installation de production d'électricité utilisant l'énergie radiative du soleil, en vue de la vente d'électricité.

- Capital : 59 000€, constitué d'apports en nature et en numéraire ;

- Gérance : Monsieur Guillaume DECHOT domicilié au 10 rue de la Mare 91590 ORVEAU

- Cession de parts : les parts sociales ne peuvent être cédées qu'avec un agreement donné par décision collective.

POUR AVIS

La gérance

Divers société

MAH RECYCLAGE

SAS au capital de 1000 € Siège social : 21, RUE DE L'ESSONNE 91000 EVRY COURCOURONNES RCS EVRY 930711478

Par décision Assemblée Générale Extraordinaire du 01/09/2025, il a été décidé la dissolution anticipée de la société et sa mise en liquidation amiable à compter du 01/09/2025, il a été nommé liquidateur(s) MAHMED HASSAN MOHAMED HASSAN demeurant au 21 rue de l'Essonne 91000 EVRY COURCOURONNES et fixé siège de liquidation où les documents de la liquidation seront notifiés au siège social. Mention en sera faite au RCS de EVRY.

COMMUNE D'ETAMPES

ENQUETE PUBLIQUE

AMENAGEMENT DU QUARTIER DU BOIS BOURDON

Le public est informé que le Maire a prescrit par arrêté du 30 juillet 2025, l'ouverture de l'enquête publique relative à l'aménagement du quartier du Bois Bourdon.

Cette enquête publique se tiendra du 01/09/2025 au 01/10/2025 de 8h30 à 17h00.

Le dossier est consultable durant cette période aux jours et heures habituels d'ouverture de la Maison des Services Publics Marcel-Lafouasse (12 carrefour des Religieuses) mais également sur le site internet de la ville, rubrique urbanisme. Un registre, où peuvent être consignées les observations est mis à disposition.

Le commissaire enquêteur assurera 3 permanences au même lieu les 12/09/2025 de 9h00 à 12h00, 20/09/2025 de 9h00 à 12h00 et le 01/10/2025 de 14h00 à 17h00.

Les observations peuvent être adressées par écrit au commissaire enquêteur à la mairie d'Etampes ou par courriel : enquete.publique@mairie-etampes.fr.

Insertions diverses

INSERTION - AMÉNAGEMENT DE RÉGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par Maître Fabrice PERREAU-BILLARD, Notaire Associé de la Société par Actions Simplifiée dénommée «NOTATLANTIQUE NOTAIRES ASSOCIES», dont le siège est à LA ROCHELLE (Charente-Maritime), 133 boulevard André Sautel, titulaire d'un Office Notarial à la résidence de SAINT-MARTIN-DE-RE, CRPCEN 17018, le 8 août 2025, a été effectué un aménagement de régime

matrimonial par l'adjonction d'une clause de préciptut au profit du survivant des époux.

ENTRE : Monsieur Jacky Patrick LAURENT, retraité, et Madame Chantal Paulette

Renée PLANCHAIS, retraitée, demeurant ensemble à YERRES (91330) 93 rue de Concy.

Monsieur est né à SAINT-GEORGES-DE-DIDONNE (17110) le 3 septembre 1950,

Madame est née à LAVAL (53000) le 7 janvier 1953.

Mariés à la mairie de LAVAL (53000) le 7 avril 1973 sous le régime d'acquets à défaut de contrat de mariage préalable.

Ce régime matrimonial n'a pas fait l'objet de modification.

Monsieur est de nationalité française.

Madame est de nationalité française.

Résidents au sens de la réglementation fiscale.

Les oppositions des créanciers pouvant exister sur le bien apporté, seront requises dans les trois mois de la présente insertion, en l'office notarial ou domicile à été élu à cet effet.

Pour insertion

Le notaire.



ferrari publicité®



Toutes nos annonces en scannant ce QRCode

Ferrari&Cie Agence de Publicité Légale, Judiciaire, Institutionnelle et Formalités des sociétés

7, Rue Sainte-Anne - 75001 Paris



Pour vos publications contactez-nous : agence@ferrari.fr Tél. 01 42 96 05 50 www.ferrari.fr

Le Parisien

Publiez vos avis de décès, remerciements et hommages avec Le Parisien



Des formulaires dédiés pour une saisie simple



Choix d'une parution papier ou web



Affichage en temps réel de votre annonce



Paiement 100% sécurisé



Formulaires certifiés pour une annonce conforme



Attestation de parution pour le greffe immédiate et gratuite



Paiement



100% sécurisé



Affichage en temps réel

Rendez-vous sur leparisien.annonces-legales.fr

ATTESTATION DE PARUTION

Cette attestation vous est adressée sous réserve d'incidents techniques et/ou de cas de force majeure. Médialex peut être amené à vous adresser une attestation de parution modifiée après vérification de vos données saisies (modification de date de parution, de journal en cas d'habilitation partielle mal renseignée, de périodicité du journal ...).

De la part de : Peggy Claudin
Identifiant annonce : 22397622 / Zone 20
Numéro d'ordre : 7417547801

Rennes,
Le 30/07/2025

Nous soussignés, Médialex Agence d'annonces légales et judiciaires SAS au capital de 480 000 Euros déclarons avoir reçu ce jour par voie électronique de :

COMMUNE D'ETAMPES MAIRIE

le texte d'annonce légale ci-dessous :

<p>COMMUNE D'ETAMPES ENQUÊTE PUBLIQUE AMENAGEMENT DU QUARTIER DU BOIS BOURDON</p> <p>Le public est informé que le Maire a prescrit par arrêté du 30 juillet 2025, l'ouverture de l'enquête publique relative à l'aménagement du quartier du Bois Bourdon.</p> <p>Cette enquête se tiendra du 01/09/2025 au 01/10/2025 de 8h30 à 17h00. Le dossier sera consultable durant cette période aux jours et heures habituels d'ouverture de la Maison des Services Publics Marcel-Lafouasse (12 carrefour des Religieuses) mais également sur le site internet de la ville, rubrique urbanisme. Un registre, où pourront être consignées les observations sera mis à disposition.</p> <p>Le commissaire enquêteur assurera 3 permanences au même lieu les 12/09/2025 de 9h00 à 12h00, 20/09/2025 de 9h00 à 12h00 et le 01/10/2025 de 14h00 à 17h00.</p> <p>Les observations pourront être adressées par écrit au commissaire enquêteur à la mairie d'Etampes ou par courriel : enquete.publique@mairie-etampes.fr.</p>

*Cet aperçu est donné à titre purement indicatif.
Il ne reflète pas forcément la composition de l'annonce telle qu'elle sera publiée.*

Cette annonce d'enquête publique 1er avis paraîtra :

Date	Support	Département
Le 11 août 2025	Le Parisien	91 - ESSONNE

(support papier)

Date	Support	Département
Le 7 août 2025	Le Republicain de l'Essonne (support papier)	91 - ESSONNE

David CANTARERO
Directeur de Médialex



ATTESTATION DE PARUTION

Cette attestation vous est adressée sous réserve d'incidents techniques et/ou de cas de force majeure. Médialex peut être amené à vous adresser une attestation de parution modifiée après vérification de vos données saisies (modification de date de parution, de journal en cas d'habilitation partielle mal renseignée, de périodicité du journal ...).

De la part de : Claire Achard
Identifiant annonce : 22405124 / Zone 20
Numéro d'ordre : 7418487901

Rennes,
Le 06/08/2025

Nous soussignés, Médialex Agence d'annonces légales et judiciaires SAS au capital de 480 000 Euros déclarons avoir reçu ce jour par voie électronique de :

COMMUNE D'ETAMPES MAIRIE

le texte d'annonce légale ci-dessous :

COMMUNE D'ETAMPES
ENQUETE PUBLIQUE
AMENAGEMENT DU QUARTIER DU BOIS
BOURDON

Le public est informé que le Maire a prescrit par arrêté du 30 juillet 2025, l'ouverture de l'enquête publique relative à l'aménagement du quartier du Bois Bourdon.

Cette enquête publique se tiendra du 01/09/2025 au 01/10/2025 de 8h30 à 17h00. Le dossier est consultable durant cette période aux jours et heures habituels d'ouverture de la Maison des Services Publics Marcel-Lafouasse (12 carrefour des Religieuses) mais également sur le site internet de la ville, rubrique urbanisme. Un registre, où peuvent être consignées les observations est mis à disposition.

Le commissaire enquêteur assurera 3 permanences au même lieu les 12/09/2025 de 9h00 à 12h00, 20/09/2025 de 9h00 à 12h00 et le 01/10/2025 de 14h00 à 17h00.

Les observations peuvent être adressées par écrit au commissaire enquêteur à la mairie d'Etampes ou par courriel : enquete.publique@mairie-etampes.fr.

*Cet aperçu est donné à titre purement indicatif.
Il ne reflète pas forcément la composition de l'annonce telle qu'elle sera publiée.*

Cette annonce d'enquête publique 2ème avis paraîtra :

Date	Support	Département
Le 6 septembre 2025	Le Parisien	91 - ESSONNE

(support papier)

Date	Support	Département
Le 4 septembre 2025	Le Republicain de l'Essonne (support papier)	91 - ESSONNE

David CANTARERO
Directeur de Médialex

Enquête publique Etampes Bois Bourdon – Affichages de l'avis d'enquête publique

Affichage d'avis d'enquête publique

Tous les lieux listés ci-après ont fait l'objet d'un affichage, les photos sont également en pièce-jointe de ce mail :

- Hôtel de Ville - Place de l'Hôtel de ville et des droits de l'Homme



- Maison des Services Publics Marcel-Lafouasse - 12 carrefour des religieuses (lieu de l'enquête publique) sur le panneau d'affichage extérieur et à l'intérieur du bâtiment, au bas des portes de l'entrée : photo non disponible.

- sur chaque terrain du permis d'aménager, de part et d'autre de la rue de la fauvette grise



- Ecole Simone de Beauvoir (panneaux affichage municipal donnant sur la rue du Pont Saint-Jean)



- Centre social Jean Carmet
- Centre social Rosa Parks
- Ecole Jacques Prévert